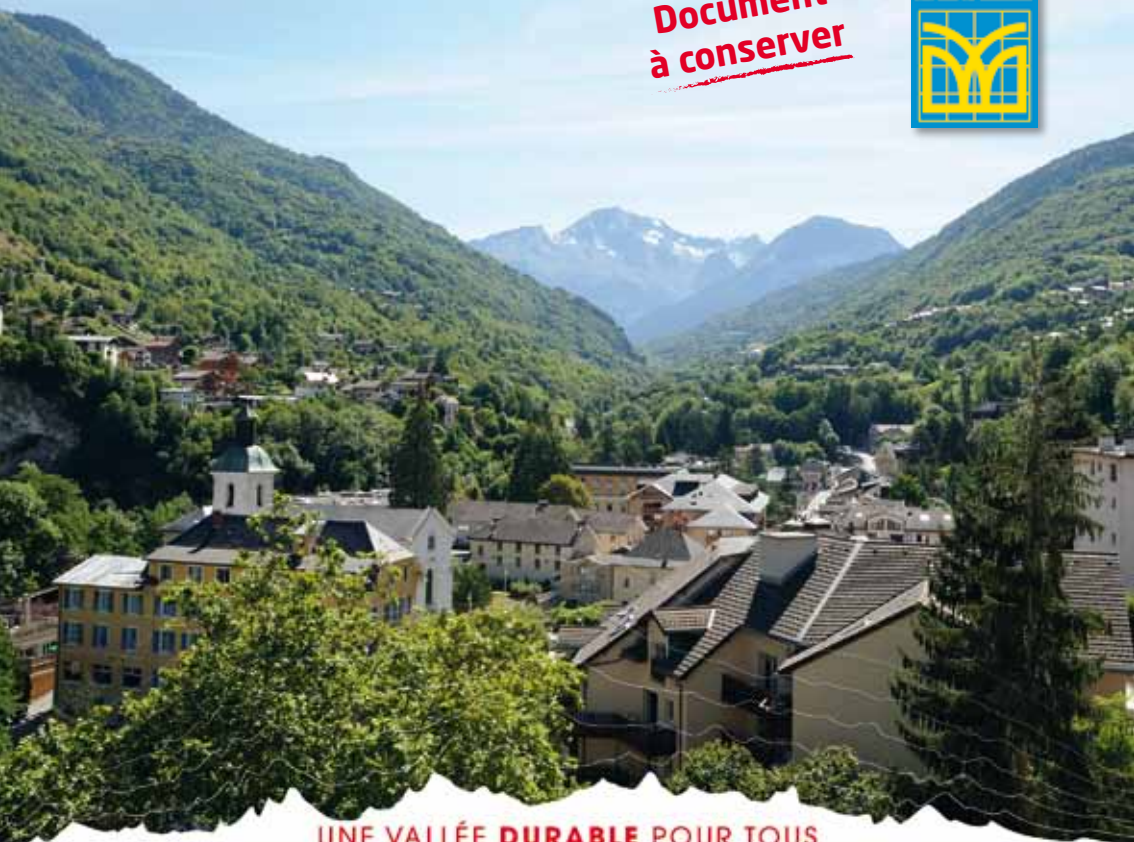


**Document
à conserver**



UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

**Risques Naturels et Technologiques :
LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !**

LE MOT DU MAIRE

La commune de Brides-les-Bains comme bien d'autres communes montagnardes, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondation, glissement de terrain, ...) ou technologiques (nucléaire, transport de marchandises dangereuses).

Si notre commune n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un Plan Communal de Sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour "J" la protection et la mise en sécurité de la population.

Par ailleurs, pour minimiser le risque inondation, la commune étudie actuellement plusieurs scénarii d'aménagement et de protection du centre-ville contre la crue du Doron des Allues. Les travaux en rapport devraient être engagés en plusieurs tranches à compter de 2011.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et

votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous en protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité, et de celle des autres.

Guillaume Briland,
Maire de
Brides-les-Bains



Pour en savoir plus

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, téléchargeable sur le site de l'Office du Tourisme www.brides-les-bains.com

IRMA

Institut des Risques Majeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble

Tél. 04 76 47 73 73

www.irma-grenoble.com

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Portail Internet du Ministère dédié à la prévention des risques majeurs
www.prim.net

Préfecture de la Savoie

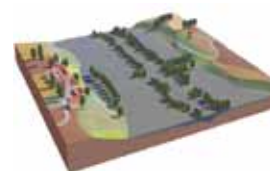
Information et prévention des risques en Savoie
www.savoie.pref.gouv.fr

SOMMAIRE

- 2 **MOT DU MAIRE EN SAVOIR PLUS**
- 3 **LE RISQUE MAJEUR**
- 4 **L'ALERTE**
- 5 **LES BONS RÉFLEXES**
- 6-7 **QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUE MAJEUR**
- 8-9 **INONDATION**
- 10-11 **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- 12 **SÉISME**
- 13 **MÉTÉO**
- 14 **NUCLÉAIRE**
- 15 **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**
- 16 **SYNTHÈSE DES BONS RÉFLEXES NUMÉROS UTILES**

Le risque MAJEUR

Le risque majeur se définit comme **UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU**, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



> L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'Etat et des Maires.

A l'heure actuelle, la commune de Brides-les-Bains utilise les moyens suivants :

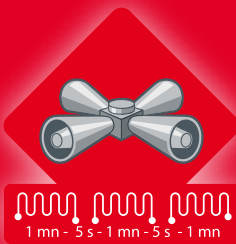
- > **La sirène** située sur le toit de la Mairie.
- > **Un haut parleur mobile** installé sur un véhicule, capable de diffuser le signal national d'alerte et des consignes de sécurité.
- > **Les panneaux lumineux** situés sur le parvis de la Mairie et sur l'Esplanade des Thermes.
- > **La radio (103.9 France Bleu Pays de Savoie) ou la télévision.**

> Début de l'alerte

En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

- > La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.



> Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Ayez

> LES BONS RÉFLEXES !

> Ce qu'il faut faire...



> Mettez vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



> Ecoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



> Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.

> ... et ne pas faire



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sureté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



> Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Qui fait quoi

EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1

Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...



2

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.



3

Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population.



4

Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre technique (logistique, circulation, ...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).



5

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge, ...).



6

Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité, afin de faire face à une situation de risque.



7

Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.



Illustration : Laura Brossand



Le risque

> INONDATION



Des précipitations orageuses intenses, ou des épisodes pluvieux prolongés conjugués avec la fonte des neiges, peuvent grossir les torrents de Brides-les-Bains et engendrer des crues torrentielles.

Le phénomène est brutal, parfois sans signe précurseur. Les torrents peuvent se charger en matériaux solides (blocs, sables, bois, ...) et former des barrages (embâcles) contre les ponts ou les obstacles naturels. Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.

Si le Doron de Bozel reste principalement contenu dans son lit, le Doron des Allues peut causer de nombreux dégâts, notamment dans une large partie du centre-ville.

> Les événements marquants

Doron des Allues

> **Le 2 juin 1901** suite à un violent orage le torrent sort de son lit en amont de Brides au niveau de l'actuelle centrale électrique et cause des dégâts importants aux hôtels situés à proximité, au Presbytère, au Casino et aux voiries.

Doron de Bozel

> **En 1653 et 1774**, ensevelissement des sources de Brides.

> **Le 26 octobre 1778 et le 15 juin 1818**, le pont Simond est emporté.



Doron des Allues, Mai 2008

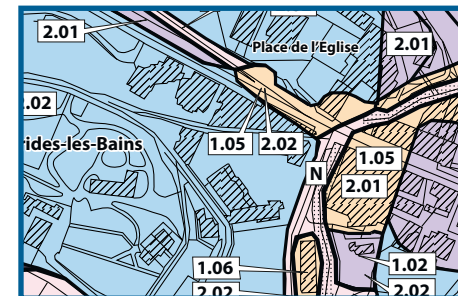
À savoir

- L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.
- La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.

> Restons au sec ! Les mesures de prévention à BRIDES-LES-BAINS

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) est une servitude d'utilité publique qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Ce dossier est consultable en Mairie.



Pour l'existant

Les travaux de protection

En 2009, des travaux de reprise de protection de berges ont été réalisés sur le Doron de Bozel, face au Salon de la Source et près du Centre d'Intervention des Pompiers.



A court terme, d'importants travaux de protection contre le risque d'inondation du Doron des Allues seront entrepris par la Commune de Brides-les-Bains. Il s'agit notamment de la reprise de la protection de berges en amont de la télécabine de l'Olympe ainsi que du Pont du Centenaire.

L'entretien des ouvrages et des berges

Le SIVOM de Bozel, par le biais d'une entreprise privée, procède régulièrement à l'entretien et au curage des ouvrages de rétention des matériaux afin de garantir leur efficacité. De même, les abords et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcles lors des crues.

> Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques



Pendant la crue

- > **Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.**

Après l'inondation

- > **Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.**
- > **Aérez et nettoyez les pièces.**
- > **Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.**





Le risque

➤ MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Sur la commune de Brides-les-Bains, on distingue des affaissements, des effondrements, des glissements de terrain et des chutes de blocs.

Risque d'effondrement ou d'affaissement

Le contexte géologique (présence de gypse dans le sous-sol de la commune) est favorable à la formation de cavités dans le sous-sol et donc d'affaissements. La saturation des terrains en eau (présence de sources, fortes précipitations, fonte des neiges brutale) joue aussi un rôle moteur dans le déclenchement de ces phénomènes.

Les zones particulièrement exposées sont notamment le secteur à l'amont du cimetière, Brides Centre, la Piat et les Quatre Maisons.

Risque de glissement de terrain et de coulées boueuses

Dus à ce même contexte géologique, des glissements de terrain peuvent se produire dans certains secteurs de la commune, généralement suite à une saturation du sol en eau. Les zones les plus à risque sont celles en forte pente (abords des routes notamment) ou plus humides.

Les terrains du Chapitre et du Noyeray, le versant Sud de la commune et une grande partie du versant Nord sont également concernés.

Risque de chute de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux (gel/dégel, géologie, ...) engendre des chutes de pierres ou de blocs principalement au niveau de la falaise des Allues, mais aussi dans les secteurs des Epines Blanches, du camping et du cimetière.



Eboulement Gorge aux Pigeons, 2010



➤ Événement marquant

➤ Le 25 février 1995 un éboulement important se produit aux Epines Blanches. La RD 90 et la RD 915 sont totalement recouvertes par 6 000 m³ de blocs. Quatre passagers d'une voiture

sont légèrement blessés et un car échappe de peu à la catastrophe. Ce secteur est sous surveillance depuis 1997 et des travaux de protection ont été réalisés depuis.

➤ Les mesures de prévention à BRIDES-LES-BAINS

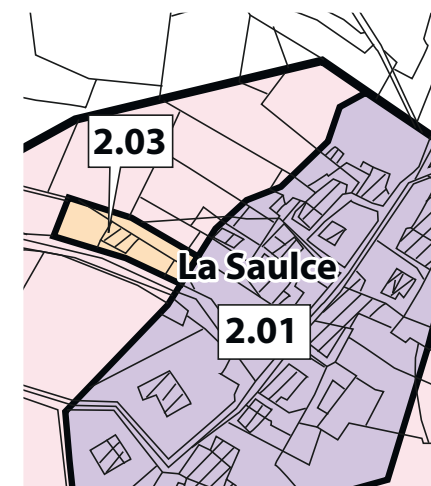
La prévision des mouvements de terrain est très difficile.

Le PPRn réglemente les zones constructibles face à ce risque. Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques sont entreprises et préconisent des mesures de précaution constructives.

Des ouvrages de protection par écran de filets sont installés pour sécuriser des zones exposées aux chutes de blocs.

Pour les glissements de terrain et les affaissements, l'eau est l'ennemi numéro un.

La maîtrise de celle-ci est assurée par l'entretien des buses, caniveaux, collecteurs publics ou privés, drains, ... La déviation de la RD 915 a été conçue avec des drains sous le talus routier, notamment au niveau de la Piat.



➤ Les bons réflexes

Consignes spécifiques



➤ Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse.

Après l'évènement :



➤ Évacuez les locaux touchés.





Le risque SÉISME



Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasiennne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Brides-les-Bains est classée en zone de sismicité faible (1b), un risque à ne pas négliger pour autant.



Le risque
SISMIQUE



Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre :

- sensibilisation de la population.
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques

Pendant la première secousse



- > Restez là où vous êtes.
- > À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.



- > À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- > En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

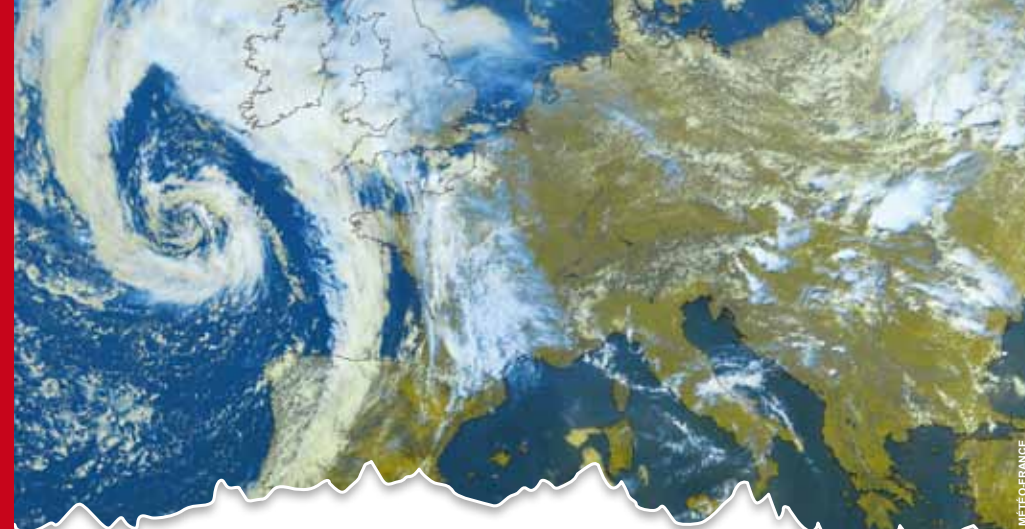
À savoir : La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.



Pour mémoire, le séisme d'Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.

Après la première secousse

- > Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- > Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.



© MÉTÉOFRANCE

Les risques MÉTÉOROLOGIQUES



Fortes chutes de neige, orages, vents violents, ... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Brides-les-Bains.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver, ...

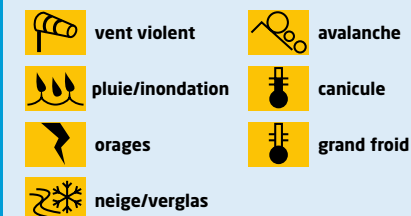
Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par téléphone au **32 50**.

Jouez la prudence, informez-vous !

- > La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.
- > Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.
- > Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête, ... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée.

À savoir : Les risques météorologiques



Les risques
MÉTÉOROLOGIQUES



Le risque ➤ NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches de Brides-les-Bains sont à plus de 100 kilomètres (Ain, Drome, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

➤ Les mesures de prévention à BRIDES-LES-BAINS

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode.

L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

À savoir : Des comprimés seront directement distribués dans les écoles et garderies.



➤ Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques



- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).
- Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre en Mairie pour recevoir une pastille d'iode.

Le risque ➤ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers, ...

➤ Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du Préfet ou du Maire.

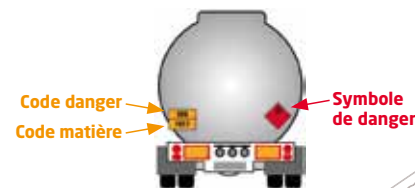
La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange, à l'avant ou à l'arrière du véhicule, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112



➤ Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques



- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).
- Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.

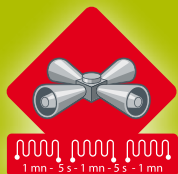


Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion).



> En cas de danger ou d'alerte

Début de l'alerte



Fin de l'alerte



> Consignes à respecter



> **Abritez-vous**



> **Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9**



> **Coupez le gaz et l'électricité**



> **Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités**



> **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**



> **Ne téléphonez pas**

> Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- > **Pompiers : 18 ou 112**
- > **Samu : 15 ou 112**
- > **Gendarmerie nationale : 17**
- > **Mairie de Brides-les-Bains : 04 79 55 21 55**

Création graphique : Pamplémousse • Adaptation : Atelier Confiture Maison
Édition 2010 - Directeur de publication : Guillaume Briland, Maire
Comité de rédaction : Océane Vibert, chargée de Mission à l'APTV, Alain Fusi, Directeur des Services Techniques et Sébastien Cottarel, Chargé de Mission à la Commune de Brides-les-Bains.
Crédits photographiques : Commune de Brides-les-Bains, Office du Tourisme de Brides-les-Bains / Pascal Lebeau, SPM, RTM73, SDIS 73, Prim.net, IRMA, METEO FRANCE, Evan Schneider ONU.
Illustration : Laura Broissand

Impression sur papier PEFC avec des encres végétales par l'imprimerie Borlet



Mairie de **BRIDES-LES-BAINS**
Place Centenaire
73570 BRIDES-LES-BAINS
Téléphone : 04 79 55 21 55

TARENTOISE
d'avenir
21/09/2016